

REPONSE de l'ancien Maire de PUTEAUX (*)

Par lettre du 27 décembre 2006, qui m'est parvenue le 30, vous m'avez adressé des extraits des observations définitives jugées par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France. Vous avez examiné la gestion de la commune conformément à l'article L 211.8 du code des juridictions financières.

Lors de la séance du 21 décembre 2006, la Chambre a arrêté les observations définitives, qui font l'objet du rapport auquel je réponds en application des dispositions de l'article L 241.7 - alinéa 4 du code des juridictions financières. J'adresse ma réponse au Greffe dans le délai imparti.

Les observations de la Chambre sont issues de la méthode des comparaisons. Elle compare notamment « recettes » et « dépenses » de la Ville de Puteaux, soit avec les villes de même strate, soit avec des moyennes nationales.

Elle met en relief, à juste titre, le caractère atypique de la situation financière de Puteaux. Elle se réfère à l'originalité et à la particularité de sa situation très spécifique.

Toutes les villes ne peuvent pas être soumises à comparaison.

Toutes les villes ne se heurtent pas aux mêmes menaces financières que celles qui pèsent sur les finances de Puteaux.

Toutes les villes ne sont pas administrées sur plus d'un tiers de leur territoire par un établissement public de l'Etat, depuis quarante ans.

(*) Cette réponse jointe au rapport engage la seule responsabilité de son auteur, conformément aux dispositions de l'article L.241-11 du Code des juridictions financières.

Les observations de la Chambre vont être examinées avec le maximum d'attention. C'est à moi qu'une réponse est demandée. Je ne pourrai pas toujours éviter de parler de moi, au moins pour une certaine période. Il me faudra souvent parler à la troisième personne. Nous serons deux en un seul.

Il appartiendra à ceux, qui ont le pouvoir issu de la nomination par le Conseil Municipal et à ceux qui le détiendront en 2008, du suffrage universel, comme je l'ai exercé pendant 35 ans, de faire appliquer les recommandations de la Chambre, avec le maximum de soins.

1 - Situation financière

A) Tous les critères financiers sont parfaits

1-1. Un haut niveau utile de recettes de fonctionnement

Le potentiel fiscal atteint 165 millions d'euros en 2005, au titre des produits de fonctionnement.

Les recettes d'investissement, soit 27 millions d'euros en 2005, ne couvrent évidemment pas les dépenses, lesquelles s'élèvent à 155 millions d'euros la même année. Ces dépenses d'investissement élevées répondent à la volonté permanente d'embellir et d'équiper la ville, sous l'impulsion de Charles CECCALDI-RAYNAUD, élu Maire de Puteaux, en janvier 1969.

Aussitôt élu, aussitôt le nouveau maire de l'époque inaugure un changement de politique.

Ce virage reçoit l'onction du suffrage universel en mars 1971. Cette approbation pour l'accession de Puteaux au rang de ville résidentielle, proposée par le maire, ne se démentira jamais, à aucune échéance, d'un niveau ou d'un autre.

En avril 2004, un moment prolongé de fatigue, conduit le maire en place depuis 35 ans, à démissionner. Il croit avoir assuré la continuité. Une longue hospitalisation lui restituera sa santé. Il sera surpris à son retour.

L'opinion appelle trente glorieuses le temps où s'est accompli le redressement économique du pays.

A un niveau sans comparaison, bien évidemment, la population de Puteaux s'amusera à appeler les 35 glorieuses, le temps consacré par le maire à porter les finances de l'effondrement à l'excellence et de l'excellence à la thésaurisation, en même temps qu'il construira sur les friches entassées, la ville résidentielle des belles H.L.M. et des beaux palais.

Ce n'est pas la nouvelle Carthage. Ce n'est pas la nouvelle Alexandrie. C'est le nouveau Puteaux.

1-2. Des dépenses sagement maîtrisées

Les recettes étant élevées, les dépenses le sont aussi. C'est un devoir quand il y a de l'argent, d'en faire bon usage. Cette vérité a été écrite par Victor Hugo.

Au cours de cette période des « 35 glorieuses », toutes les dettes ont été remboursées et l'impôt a conservé sa stabilité dans la modération. Dans le même temps, les plus beaux équipements ont été réalisés dans une ville remontée des abîmes, où elle avait glissé.

Les beaux équipements ont construit la belle ville. Ces beaux équipements sont trop nombreux pour être tous cités.

Il faut en énumérer un certain nombre : l'École de la Pyramide, qualifiée par les autorités académiques de plus belle école de France, le Palais de la Culture, le Palais de la Réadaptation, la Vieille Eglise effondrée, où l'orgue a résonné après 40 ans de silence, le nouvel hôpital avec les soins palliatifs, pour terrasser la grande douleur.

On peut citer encore : le somptueux collège Maréchal Leclerc, le nouveau lycée technique avec sa cour d'honneur, l'ouverture de l'île aux piétons, alors que le béton a coulé à flot dans d'autres îles voisines, la réhabilitation du vieux Puteaux transformé en petit Marais, hors Paris, la grande transformation de l'église Sainte Mathilde avec son mur d'eau, l'ouverture de la synagogue aux fidèles de la première grande religion monothéiste, après le pharaon Akhenaton, la construction d'un institut de gymnastique professionnelle et de danse, à la disposition de la plus ancienne association de Puteaux.

Est-ce assez ? Non. Il faut garder un peu de souffle pour évoquer : la plus belle piscine de l'Île-de-France, la grande médiathèque, malgré des caprices coûteux et incertains, le marché des Bergères avec ses deux entrées, la longue promenade éclairée de la rue Leclerc à la rue de la République, le parvis de la Défense, les effets d'eau sur l'esplanade de l'hôtel de ville, l'émouvant monument à la mémoire de la Shoah, avec ses martyrs de bronze couleur de deuil, en marche vers la mort, le jardin du sud dans le style mauresque, en souvenir tout à la fois des luttes difficiles de libération et, quelles que soient ses erreurs et son manque de vision, de la grandeur de la colonisation.

Voilà évoqués quelques uns des plus beaux bijoux de la couronne de réalisations accomplies sans impôt pour épargner les générations présentes, sans emprunt pour mettre à l'abri les générations futures.

Une ville doit porter le pourcentage des logements sociaux à 20 % de son patrimoine. Puteaux dépasse 30 %. Ce pourcentage mérite d'être médité.

Puteaux a été conduit vers un nouvel horizon. La ville industrielle s'est élevée au rang de ville résidentielle. La métamorphose s'est réalisée au profit de tous les habitants. La ville a été orientée vers une raison limpide pour tous.

1-3. L'avenir de la fiscalité

Le montant des investissements est passé de 20 millions d'euros en 1999 à 55 millions d'euros en 2004.

Les produits de fonctionnement ont augmenté de 2,8 % par an en raison de la péréquation.

Ce prélèvement sur les riches en faveur des pauvres demeure superbement justifié. Aucun puteolien ne critique cet élan vers l'équité.

Les philosophies et les religions recommandent ces convictions fortes et hautement morales.

La majoration des prélèvements ayant atteint, en 2003, le niveau fixé par la loi, l'impôt n'a pas été majoré en 2004, ni en 2005. Il n'y avait aucune raison d'augmenter l'impôt en 2006. Ce fut plus qu'une erreur, ce fut une faute. Il n'y aura aucune augmentation en 2007. Le pays sera rentré dans le temps des échéances.

Sauf évènement exceptionnel, dans une hypothèse souhaitée de sécurité financière, l'impôt doit être conduit non pas vers la hausse, mais vers la baisse. Toutes choses égales par ailleurs, l'impôt doit baisser.

La Chambre estime que la richesse fiscale de la ville marque une singularité. Cette singularité ne facilite pas ces comparaisons.

Le produit de la taxe professionnelle aurait diminué, si les entreprises avaient été mal réparties sur le territoire de Puteaux. En ce cas, Puteaux aurait supporté un autre prélèvement, que l'on appelle : l'écrêtement.

La ville a bien réparti ses entreprises sur son territoire et pas seulement sur la Défense. Sage précaution issue d'une gestion attentive aux particularités de la ville, et qui évite aujourd'hui une diminution de ressources supplémentaire.

Ces données laissent espérer un avenir de la fiscalité orienté à la baisse.

1-4. Fiscalité faible, placements forts

Il vaut mieux placer et recevoir des intérêts que dépenser. Début 2004, l'encours des placements atteint 228 millions d'euros.

Deux cent vingt huit millions d'euros, c'est la somme que j'ai laissée dans la caisse municipale, au moment de ma démission, dans l'attente de mon hospitalisation. Ces placements ont généré de 1999 au début 2004 : 65,5 millions d'euros. Excusez du peu !

La Chambre reconnaît le résultat des placements. Elle en conteste le principe. Elle considère ces placements comme légalement contestables dans le cas de Puteaux. Il n'est pas dit pourquoi dans le cas de Puteaux.

La Chambre s'appuie sur une circulaire de feus Doumer et Chautemps, en 1926, pour contester la thésaurisation. L'exhumation de cette circulaire n'est pas nécessaire.

En des temps plus actuels, la trésorière de la ville et le trésorier-payeur général auraient pu s'opposer à la thésaurisation. Or, les placements, remarquablement bien placés, ont été effectués avec eux et par eux.

La Chambre estime que les placements ne se justifient pas davantage que les provisions. On aurait aimé plus d'explications sur cette assimilation des placements aux provisions.

Ces placements ayant été considérés comme réguliers par la hiérarchie financière, la ville n'a pu que les considérer également comme réguliers.

Les résultats examinés tout au long des développements qui précèdent, témoignent de l'aspect superbe des résultats financiers obtenus.

L'excellence voilà ce qui fait l'originalité atypique de Puteaux.

Un haut niveau de recettes sans appel ni à la fiscalité ni à l'endettement ramené à zéro, des dépenses maîtrisées malgré leur haut niveau, des investissements utiles à la population et à la beauté de la ville, des excédents en réserve pour préserver l'avenir.

1-5. Prudente thésaurisation

La Chambre estime que, au moins à partir du moment, où une partie de l'impact de la péréquation a été à peu près amortie, la thésaurisation est devenue trop importante.

De 2003 à 2005, l'impôt n'a connu aucune majoration après une longue période de stabilité. La hausse de l'impôt, au demeurant inutile, n'est intervenue qu'en 2006, par décision d'autrui, malgré mon avis furieusement négatif.

La Chambre attribue le choix par la ville d'une importante thésaurisation par l'incertitude, que fait peser sur ses finances la reprise, par elle, des espaces publics de la Défense.

C'est en effet un motif important. Ce n'est pas le seul. Au-delà de cette incertitude, d'autres craintes sont apparues comme une sérieuse menace rendant nécessaire le recours à la thésaurisation, au lieu de dépenser comme actuellement avec rage préméditée.

Des risques nouveaux de rupture financière alimentent des peurs pour l'avenir. Le contrôle de la Chambre s'arrête à 2004, conformément à la loi. Sous le poids de la nécessité, quelques incursions ont heureusement été jugées inévitables, jusque dans le temps des périls, avec la majoration inutile de l'impôt en 2006, et l'avenant au marché de la médiathèque.

La thésaurisation et la perfection de tous les paramètres financiers portent témoignage de l'excellence éclatante de la situation financière de la ville.

B) 1. Soubresauts financiers

a) L'industrialisation

Tantôt l'industrialisation enrichit la ville, tantôt la désindustrialisation l'enfonce dans la misère, tantôt la Défense ramène la richesse, tantôt elle contribue, avec d'autres facteurs, à faire craindre le risque d'une nouvelle pauvreté.

Le souvenir de cette instabilité a développé des peurs, au cours de l'évolution tourmentée de la commune.

Depuis l'origine, comme dans toutes les communes rurales, les prairies émaillées de fleurs sauvages couvrent la ville. L'industrialisation tape à la porte de la commune. Elle ouvre une autre période.

Les marteaux pilons frappent dans un tonnerre de bruit. Les hautes cheminées crachent des haillons de suie. Yves Montand chante : « dans mon usine de Puteaux ».

La ville devient riche. Peut-être plus riche qu'aujourd'hui. L'industrie finance plus que les bureaux.

Au milieu du siècle, la situation se modifie. Les industries commencent à quitter Puteaux. Les riches s'en vont. Le prolétariat français, magrébin, portugais, reste fidèle à la ville et s'installe dans des conditions misérables. La désindustrialisation, et la transformation des usines en friches sans vie, provoquent un retour en force de la pauvreté.

b) La désindustrialisation

Les recettes d'équipement s'effondrent. En 30 ans, pas une seule école primaire ne sera construite. Une crèche pleure sa solitude. La vieille église s'écroule sur elle-même. Le lycée technique menace de s'effondrer ? il est étayé en hâte.

Puteaux est une ville sans trottoirs. Le « camp de Ploemeur », comme on disait à l'époque ne dispose pas de W.C. D'où une sorte de procession des seaux hygiéniques.

Les collèges ne sont encore que des C.E.G. Les deux grands ensembles de logements sociaux Bellini et Lorilleux traduisent la priorité donnée à la quantité dans cette époque de crise.

La saleté enveloppe la cité. Le futur reste vide.

Les H.L.M. construites avant la guerre n'ont pas d'ascenseur, pas de chauffage collectif, pas de salle d'eau. Elles resteront dans cet état de misère pendant plus d'une génération. Toutes font l'objet d'une restauration continue en vue de leur apporter le confort, qui a fait défaut.

Le vieux Puteaux ressemble à un entassement de taudis en ruine. Il n'y a plus de ressources. L'impôt augmente souvent de 30 % par an. La dette ne cesse de s'alourdir.

Mais, l'hôtel de ville montre sa beauté grandiose. C'est une cathédrale laïque. C'est un monument emblématique.

Ce n'est pas réhabiliter la mémoire d'un maire socialiste, passé au service actif de la trahison de Vichy, que de remarquer que l'hôtel de ville construit, pendant ses mandats, conserve sa majesté architecturale.

Cette réalisation onéreuse aurait ruiné la ville pour longtemps, si elle n'avait été financée par l'inflation, générée par la guerre, puis par la reconstruction du pays en ruine.

B) 2. La Défense

La désindustrialisation vient d'appauvrir la ville, que l'industrie avait enrichie. La Défense va signer le retour de la richesse, une seconde fois. Les bureaux verticaux remplacent les anciennes usines horizontales.

Malgré les friches, beaucoup espèrent le retour des usines, dont ils gardent la nostalgie douloureuse. Quelques uns ont compris que les friches hélas resteront les friches. Ceux qui espèrent le retour des usines s'opposent au projet de la Défense. Ceux qui n'espèrent plus ce retour s'opposent aussi, à un projet entièrement dans les mains de l'Etat.

Personne n'est favorable à cet aménagement disproportionné. Mais, le passé ne doit pas préempter l'avenir. Pourtant les premiers temps apportent la morosité.

On voit d'abord que les expropriations vont pleuvoir. On comprend que deux villes vont exister, la ville ancienne, pauvre, couverte de friches, administrée par la mairie, financée par l'impôt, et la ville des buildings, dirigée par l'Etat, financée par les promoteurs.

Cette dichotomie ne disparaîtra pas. Mais la synthèse sera un succès.

Quand la ville reçoit des recettes, elles proviennent de l'impôt, et non des promoteurs. Cette différence ne doit pas être perdue de vue.

On ne croit pas au retour de la richesse. On redoute des charges nouvelles pour les communes.

Devant ces doutes, ces réserves, ces reculs, l'Etat, sous le Gouvernement de Guy Mollet et de Chochoy, Ministre du Logement, promet solennellement, que les communes n'auront jamais rien à payer du fait de l'aménagement de la Défense. Jamais. Sur proposition de Madame le maire, Puteaux vient de verser, en 2006, un million d'euros et s'est engagé pour l'avenir.

On exprime fréquemment ce droit de l'Etat de ne pas respecter ses engagements par la formule suivante : « les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent ».

Une formule de Machiavel heurte moins la morale. Il écrit : « les promesses meurent avec la disparition des raisons qui les ont fait naître ». La formulation sépare ceux qui savent qu'ils ne tiendront pas leurs promesses au moment où ils les font, et les autres, qui ne les tiendront pas davantage.

Quelle que soit la formulation, l'écume des promesses s'est envolée au souffle du temps.

Avec les constructions de bureaux, les recettes reviennent lentement. Puis la ville retrouve la richesse. La taxe professionnelle améliore progressivement les finances de la ville. La Défense ouvre des temps nouveaux.

La Défense commence dans la souffrance. Près de 15.000 personnes ont été expropriées ou expulsées.

Ce mauvais souvenir portera le maire à chercher sur le territoire situé dans ses compétences, donc hors la Défense, l'accord amiable, plutôt que l'expropriation.

Le grand chantier de la modernisation de Puteaux avancera à pas un peu plus lents.

Exemple : l'acquisition de l'immense terrain, face à l'entrée de la mairie, couvert de taudis, va s'effectuer avec l'accord des habitants, à l'amiable, sans aucune expropriation, pour construire la grande médiathèque.

Il n'empêche que la Défense a commencé par une forte et longue souffrance humaine.

Avec la Défense, l'argent afflue. La tentation devient grande de dépenser.

Le maire refuse cette facilité. Il va réduire la dépense, il va modérer l'impôt, supprimer la dette, créer une réserve appelée la thésaurisation, mais la roue de l'éternel retour, comme disent d'excellents philosophes, continue de tourner.

Pour l'instant, c'est le long moment des temps heureux. Ces temps vont faire émerger le Puteaux d'aujourd'hui. C'est le Puteaux embelli, le Puteaux joli, le Puteaux fleuri, le Puteaux enrichi, le Puteaux choisi.

B) Les nouvelles menaces d'appauvrissement

Les causes d'un second appauvrissement, comme il y a eu un second enrichissement, apparaissent de nouveau. La péréquation fait figure de cause première.

La péréquation représente un mécanisme d'une dangereuse simplicité. Il s'agit d'un prélèvement pur et simple dans la caisse de la commune considérée comme riche, pour alimenter un fond destiné aux villes pauvres.

Deux péréquations additionnées ont été instituées, l'une en 1999, l'autre en 2002.

Comme il a déjà été dit, le principe en soi mérite l'adhésion des communes prélevées. Prendre aux riches pour donner aux pauvres représentera toujours un impératif de justice.

Dans l'application, les sentiments généreux s'entremêlent avec d'autres considérations moins élevées.

En 2006, Puteaux perçoit 42.052.811 millions d'euros au titre de la taxe professionnelle. L'Etat prélève, pour les villes pauvres ou mal gérées, 16 millions d'euros.

La ville de Gennevilliers, 40.000 habitants, comparable à Puteaux au regard de la démographie, perçoit 37.477.140 euros de taxe professionnelle et reçoit au titre de la péréquation une dotation, par prélèvement sur les villes riches, de 740.487 euros. Une ville riche reçoit une dotation des villes riches. Le système fonctionne à l'envers, bien que Puteaux soit heureuse pour Gennevilliers.

La ville de Nanterre perçoit 57.849.008 d'euros de taxe professionnelle et 578.163 euros au titre de la péréquation. Nanterre est plus vaste et plus peuplée que Puteaux. Elle est une ville plus riche que Puteaux. Elle reçoit cependant une dotation à laquelle participe Puteaux, qui se réjouit pour sa ville limitrophe en pleine rénovation, riche et populaire. C'est l'oxymore social.

On peut évoquer l'extrême richesse fiscale de Puteaux, affaiblie par la péréquation, mais d'autres villes, subventionnées par la péréquation, possèdent une richesse plus extrême encore.

Un amendement, déposé au Sénat, divise par deux le prélèvement applicable ailleurs, quand les revenus de la population demeurent inférieurs à la moyenne nationale. Cette disposition peut plaire. Elle peut déplaire. Il s'agit de justice, pour les uns, et d'injustice pour les autres.

Les sommes prélevées au titre de la péréquation ne cessent de s'accroître. La péréquation devient une dangereuse dérive. Elle constitue une menace considérable pour les finances de Puteaux. Elle est de nature à provoquer un appauvrissement inéluctable.

Le prélèvement au titre de la péréquation s'est élevé de quatre à seize millions d'euros de 1999 à 2006. En six ans, la péréquation a augmenté de 12 millions d'euros.

Dans l'hypothèse d'une majoration, au même rythme dans les six prochaines années, le prélèvement atteindrait environ 30 millions d'euros, soit la quasi totalité de la taxe professionnelle, sans les compensations aléatoires de l'Etat.

Une péréquation aussi foudroyante constitue pour la ville un péril imminent. La thésaurisation pourra retarder l'appauvrissement. Elle ne pourra pas l'empêcher.

Le montant des sommes thésaurisées peut être jugé excessif. Dans l'instant présent, c'est vrai. Demain, le montant restant sera insuffisant. La population appréciera le refus de baisser la garde.

C) Le renouveau de la Défense : frais d'entretien et frais de remise à neuf

Les frais d'entretien, mais aussi le coût de la remise à neuf, seront payés par les communes et le Département. Une proposition de loi est annoncée à cette fin.

L'idée d'aménager le quartier de la Défense remonte à 1930. En 1956, l'idée devient réalité. Un décret du 9 septembre 1958 crée, pour aménager le quartier, étendu sur trois communes, un établissement public pour l'aménagement de la Région de la Défense appelé « EPAD ».

Les trois communes concernées par le projet votent contre. Les trois communes sont contre. Pourquoi ? Dans le Conseil d'Administration, malgré la parité affirmée, les élus sont minoritaires. Tous les pouvoirs sont dans les mains du directeur nommé par l'Etat. Un établissement de l'Etat reçoit la mission d'administrer un tiers de chaque commune, à la place de la municipalité élue.

L'EPAD dispose de l'autorisation de construire 700.000 m² de bureaux. Il en construit plus de 3 millions. Cette concentration est combattue par les élus des communes concernées. L'Etat impose sa loi d'airain, avec la recette comme seule priorité.

Les recettes liées à cette concentration ont prévalu sur le principe du développement durable. Un sentiment d'étouffement paye le prix de ces recettes versées à l'EPAD au titre des droits de construire, sans un sou pour les communes.

Le transfert des équipements de l'EPAD, le moment venu, devait entraîner la fin de l'opération d'intérêt national, la disparition de l'EPAD, et la restitution aux maires de leurs compétences, sur tout le territoire de la commune, comme partout dans la République.

Ce qui se prépare, à présent, s'inscrit en sens contraire. L'Etat a fait rêver. Puis, il a imposé une volonté de fer, sans souci de ses promesses. Il fallait des recettes et encore des recettes, quel qu'en soit le prix humain.

Dans le projet annoncé, l'EPAD ne disparaît pas. Il poursuit. Le Conseil Général remplace l'Etat. L'EPAD continue à administrer un tiers du territoire communal, comme avant et jusqu'à maintenant. On ne peut même pas dire qu'une tutelle prend la place d'une autre. Le nouvel EPAD continuera d'appliquer un système d'administration directe et non de contrôle. La colonie est préférée au protectorat.

Les communes vont payer, non pas ce que coûtera leur gestion sur leur territoire, mais ce que coûtera celle de l'EPAD bis sur l'ensemble de la Défense, puisqu'elles ne maîtriseront pas la dépense, comme il avait été prévu, après l'abandon de la promesse de ne rien payer.

Le renouveau, qui vient d'être annoncé, comporte de toute évidence une menace sur les finances de la ville.

Ce renouveau va mettre à la charge des communes, le coût de la gestion, ce qui est normal, mais aussi le prix de la remise à neuf, ce qui ne l'est pas.

Un audit réalisé par l'EPAD estime la « remise en état » à 13,6 millions d'euros sur dix ans, pour Puteaux.

L'Etat avait annoncé non pas une remise en état, mais une remise à neuf.

D'autres calculs, signalés par la Chambre, elle-même, évaluent cette remise à neuf à 128,54 millions d'euros, sans préciser la part de Puteaux.

L'audit, cité plus haut, fixe les dépenses de maintenance annuelle à hauteur de 0,5 million d'euros pour Puteaux et par an. Ce chiffrage relève de la douce illusion trompeuse.

Les budgets de l'EPAD, il y a dix ans, portaient un crédit de 100 millions de francs au titre de l'entretien, sans le déficit des parkings. Donc, 0,5 million d'euros, aujourd'hui, c'est impossible. Cinq millions, serait une estimation plus proche de la réalité.

En ce qui concerne les constructions nouvelles, on peut espérer que les dépenses seront compensées par un nouvel apport de taxe professionnelle.

Que vaut cet argument si la taxe professionnelle, déjà amputée de 50 % de son produit, à la suite de la suppression de la part salaire, et que l'Etat ne compense pas pour les constructions futures, n'existe plus ? La volonté de la supprimer s'affirme partout, à droite comme à gauche.

Le renouveau de la Défense fait l'objet d'une proposition de loi. La commission des finances du Sénat l'a jugée inconstitutionnelle. Les influences jouent de toute part. On verra quel sera le résultat de ce tourbillon.

Or justement, la presse annonce le 19 janvier 2007 que la procédure parlementaire a repris en vue de la création d'un établissement public de gestion. Il y avait un EPAD. Il y en aura deux.

Le prétexte ne change pas. L'EPAD ne perçoit pas la taxe professionnelle. Mais, il perçoit les droits à construire versés par les promoteurs. Les communes ne reçoivent rien à ce titre, comme on l'a vu.

Par ailleurs, on nous dit que l'EPAD est exsangue. L'Etat a prélevé cinq milliards de francs dans la caisse de l'EPAD. Que l'Etat rende les cinq milliards et l'EPAD se portera très bien, sans qu'il soit besoin de solliciter les communes.

L'EPAD a demandé à la commune de Puteaux de lui verser un million d'euros. Personne ne pouvait la contraindre à ce stade. J'ai demandé que cette demande soit rejetée. C'est ce qui a été décidé dans un premier temps.

Puis, avec la perspective des élections, Madame le maire a demandé au Conseil Municipal de capituler sans condition. Je ne me suis pas associé à ce vote de reddition et de soumission.

J'ai introduit un recours. Mais, la loi va régulariser le passé. Si l'Etat a senti la nécessité de recourir à la loi, c'est que l'injonction aux communes de verser immédiatement un million d'euros était illégale.

Quoiqu'il en soit, l'aménagement sihon la gestion de la Défense s'achèvera un jour. Cet aménagement a enrichi la ville. Il a embelli la ville.

Certes, quelques erreurs demeurent irréparables. L'Arche n'est pas dans l'axe.

François Mitterrand, qui avait eu la courtoisie de me consulter, a eu raison de passer outre avec courage.

Le choix d'une construction sur pilotis a constitué une erreur commise dès le début de l'aménagement.

Cette sottise sur dalle, destinée à empêcher les voitures d'accéder, a provoqué la création d'un sous-sol, devenu le repaire des délinquants, avec ses souterrains obscurs et ses caches secrètes. Finalement, les voitures accèdent quand même dans plusieurs endroits privilégiés.

Voilà pour le sous-sol. Au-dessus, la construction sur pilotis a rendu nécessaire la réalisation entremêlée de passerelles qui enlaidissent le paysage.

Ces imperfections ne retirent rien à la qualité du quartier magnifique, d'une beauté magique et lumineuse.

La Défense a enrichi la ville. Elle a facilité une gestion financière rigide, remarquée par la revue Challenge, laquelle félicite le maire de l'époque pour la prudence de sa gestion et l'excellence de ses résultats.

D) Diminution des dotations de l'Etat

La dotation de l'Etat diminue. Les recettes des communes aussi.

Un écrêtement a été créé en faveur des entreprises les plus riches. Aucune ne doit payer plus de 3,5 % au titre de la taxe professionnelle. La mode et la nécessité sont à la diminution des charges. Seulement, l'Etat a décidé de ne pas compenser cette perte pour les communes.

La dotation globale que l'Etat verse aux communes marque, par ailleurs, une forte diminution, dès cette année.

La dotation globale représente une des principales recettes des communes.

Réduire encore la dotation globale, c'est aggraver le péril d'un effondrement des recettes. On se promène au bord du gouffre.

E) Diminution des remboursements de l'Etat à la suite de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle

Comme on l'a signalé, l'Etat a supprimé ce que l'on appelle la part salaire dans le calcul de la taxe professionnelle pour alléger les charges des entreprises.

Ce cadeau a provoqué un préjudice pour les communes.

L'Etat a promis la compensation totale. Chaque année, la compensation devient de plus en plus partielle.

L'Etat ne rembourse plus que 40 % du produit de la part salaire, et la part salaire représente 50 % du produit de la taxe professionnelle.

Ce phénomène de désengagement de l'Etat va se poursuivre. La compensation finira par être supprimée.

Au surplus, cette compensation n'évolue plus en fonction de l'indice national, mais au rythme lent de la dotation forfaitaire que l'Etat verse aux communes.

L'application de l'indice précédent aurait entraîné, cette année, une majoration de 7 % au lieu de 1 % avec l'indice nouveau. Bientôt ce sera zéro.

Actuellement, la dotation globale ne représente plus que 41 millions d'euros. La menace prend une forme inquiétante. La thésaurisation dès lors n'est pas excessive. Elle va fondre lentement.

On espérait une diminution de l'impôt. Ce sera une augmentation en 2006.

G) Menaces sur la taxe professionnelle elle-même

Cette taxe a été créée par un président de la République, par ailleurs inspecteur des finances. Le ministre des finances était lui aussi inspecteur des finances.

Cette taxe est devenue une cible. Un président de la République l'a qualifiée de « taxe imbécile ».

Les programmes des deux principaux candidats à l'élection à la présidence de la République de 2007 promettent la suppression de la taxe professionnelle. On peut imaginer que dans ce domaine ils tiendront parole.

Le dimanche 8 août 2006 au journal de 20 heures, Monsieur Jack Lang a déclaré : « Je veux l'égalité fiscale des territoires ».

La taxe professionnelle sera remplacée par un autre impôt. Elle ne sera plus calculée en fonction des mètres carrés de bureaux. La Défense ne sera plus facteur d'enrichissement. La ville conservera les bureaux, mais pas la richesse. Alors pourquoi construire davantage demain ?

La suppression de la taxe professionnelle risque fort d'entraîner une rechute de Puteaux dans l'appauvrissement. Les sommes thésaurisées auront disparu. On croyait que c'était trop. C'était insuffisant.

Dans cette conjoncture, il faut à la barre une main ferme, sans esprit de capitulation, comme ce fut le cas pour le million d'euros réclamé par l'EPAD, et payé par la ville, à l'approche des échéances, sans en avoir l'obligation juridique.

H) Une cause récente de dégradation des finances : les dépenses folles

Ce n'est plus la sagesse qui inspire la dépense. La période des dépenses folles a succédé à la longue époque de la prudence.

a) Les achats mobiliers

En 2006, les boîtes de chocolat ont coûté : 92.500 euros ; les petits fours : 90.000 ; les colis de Noël : 46.300 ; les micro-ondes : 166.450 ; les réceptions de fin d'année : 686.500 euros plus le prix des hôtes, la spirée, et le concours des services municipaux, soit plus d'un million ; Puteaux en neige : 1.030.806 euros ; les illuminations : un million d'euros plus les frais annexes.

La ville de Strasbourg a reçu le prix des illuminations. Elle dépense : 500.000 euros avec le même prestataire qu'à Puteaux ; Boulogne-Billancourt : 600.000 ; Bordeaux : 500.000 ; Toulouse : 400.000 ; Issy-les-Moulineaux : 392.000.

Les micro-ondes ont été remplacés par un coffret d'assiettes à dessert, et une pelle à tarte, pour 70.000 euros.

Le prix des micro-ondes a dû soulever quelques craintes cachées.

Cette formidable montée en puissance intervient dans l'année qui précède l'élection législative.

Le marché de la médiathèque a fait l'objet d'un avenant irrégulier de 7.000.000 d'euros, et non de 3,5, qui sera évoqué plus loin.

Les dépenses de communications sont devenues considérables : le bulletin de la ville, appelé « Puteaux Infos » pèse 125 grammes, comporte 60 pages de papier glacé, reproduit 415 photos de Madame le Député-Maire en 2006. Au Puteaux infos, s'ajoute le guide des pré inscriptions, 98 pages, et d'autres publications permanentes. Puteaux passe un marché d'imprimerie de 1.230.000 euros, alors que la ville possède une imprimerie intégrée.

En cette année 2007, un nouveau document a été expédié à la population. Il s'agit du calendrier 2007 où figure, sur chaque page, la photo d'une réalisation municipale. Pour la plupart, ces réalisations datent de l'époque de l'ancien maire.

La grande salle à manger de Madame le Maire est occupée plus de 200 jours par an, à l'abri des regards. Les portes ont été calfeutrées. Tout un espace est caché. La mairie de Puteaux est devenue le plus fréquenté des restaurants d'Ile-de-France.

Pas plus tard que le samedi 19 janvier 2007, après leur assemblée générale au Palais des Congrès, les adhérents de la société de gymnastique, 400 personnes, ont été invités à une réception à la mairie.

Ces dépenses frénétiques ne peuvent que menacer une situation financière qui a reçu, comme on l'a rappelé, les félicitations d'une revue financière spécialisée, avant que ne commence cette cascade de festivités activées par une fureur de dépenser.

Ces dépenses fanatiques de fanfreluches, de cadeaux, de festivités, de friandises, de réceptions, de publicité, d'illuminations, ne peuvent que détériorer l'état des finances de la ville. L'aventure ne vient pas d'une cause générale extérieure. Elle prend naissance au centre de la mairie.

b) Les achats ou refus d'achats immobiliers

Les dépenses hasardeuses touchent aussi les achats immobiliers.

L'acquisition amicale de la maison KOUBI

Par délibération du 30 septembre 2004 et du 3 novembre 2004, la commune a acquis, 27 - rue Gambetta, la villa de Monsieur KOUBI, à un prix accepté par les Domaines. Ces services n'ont pas pu voir l'inadaptation de cette maison à être transformée en crèche. Aujourd'hui, ils n'accepteraient pas un prix aussi élevé.

L'acquisition a été officialisée le 3 novembre 2004, au prix de 760.000 euros.

Le 16 juin 2006, le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le maire, a adopté plusieurs lots pour 650.000 euros pour les besoins de la transformation.

La crèche par transformation de cette villa va coûter avec divers frais, plus de 1.500.000 euros.

Et pour quel résultat ? Pour 15 lits, en raison de la configuration de la maison.

La construction de la crèche Jean Jaurès est estimée à 3.000.000 d'euros pour 60 berceaux, soit 50.000 euros par berceau. La crèche KOUBI est estimée à 1.500.000 euros pour 15 lits, soit 100.000 euros par lit.

Monsieur KOUBI est un ami de Madame le maire.

Au moment, où il décide d'acquérir, elle n'est en fonction que depuis quelques mois.

Aussitôt, après la vente, Monsieur KOUBI a présenté une demande d'attribution d'H.L.M., qui n'a pas reçu de suite.

Sur proposition de Madame le maire, Monsieur KOUBI est désigné par le Conseil Municipal, le 2 mai 2006, pour exercer les fonctions d'administrateur de l'Office d'H.L.M. de Puteaux.

Cette affaire KOUBI démontre que Madame le maire peut administrer la ville en fonction de critères étrangers à la commune.

On ne fera croire à personne qu'une mini crèche de 15 lits puisse coûter 1 million et demi d'euros.

Les dépenses folles, manifestement exagérées, risquent d'être qualifiées de dépenses de propagande orientées en direction des suffrages.

Si ces dépenses continuent d'augmenter, aucune thésaurisation ne pourra résister à cette déferlante.

2 - Deuxième partie : le tournant de 2004

A partir du début 2004, Madame le premier adjoint accède au poste de maire. Bien que j'aie choisi, non pas la première, mais la dernière place d'adjoint, ma présence lui inspire la crainte de ne pouvoir accéder à l'absoluité. Elle souhaite pouvoir exercer sa volonté de puissance.

Pour s'installer complètement, il faut m'éliminer.

Pour marquer l'hypervalorisation d'elle-même, sa première décision, contre mon avis, a consisté à passer un avenant concernant la médiathèque. De tous côtés, on l'a informée que cet avenant était irrégulier. Ces opinions contraires l'ont incitée à passer outre, pour marquer son pouvoir.

Les dossiers relevant de mes délégations ne m'ont plus été transmis.

Le personnel a reçu l'interdiction de me rendre compte ou de m'exposer les problèmes relevant de mes délégations, vides de pouvoir. Aucun courrier ne m'est plus parvenu, sauf pour avis, sur les déclarations d'intention d'aliéner.

Madame le maire m'a créé une opposition téléguidée dans le Conseil d'Administration de l'Office d'H.L.M., que je préside, avec le concours de Monsieur KOUBI.

Ce processus d'élimination au marteau a été engagé en amont.

Dès 2002, le premier adjoint s'est mis à intervenir dans tous les domaines. Elle a constitué une petite équipe, le plus souvent de contractuels, sous la direction de sa directrice de cabinet, investie de tous les pouvoirs.

Avec son équipe, et alors que j'étais en fonction, pendant ma maladie, et dans un silence complice, elle a étendu son emprise sur le personnel, sur les dépenses et les comptes, sur tous les services de communication, sur l'imprimerie, sur les logements, sur les demandes de crèche, sur la gestion des villages de vacances, sur les festivités en tous genres et sur les marchés publics. Le maire n'était plus qu'un maire in partibus.

L'équipe qui possède le pouvoir, parallèlement à l'administration officielle irréprochable, en ce qui la concerne, est à l'image de Madame le maire elle-même, composée de gens sans diplôme, sans culture, sans expérience, mais pas sans ambition.

Les secrétaires et les collaboratrices du premier adjoint forment désormais l'entourage tout puissant de Madame le maire.

Au moment où le premier adjoint est officialisé dans les fonctions de maire, tout est déjà en morceaux. Rien ne s'accorde plus. La cohérence a volé en éclat. Le désordre pénètre les finances, comme tous les domaines.

Dès lors, les questions évoquées dans cette seconde partie, sont rédigées sans qu'un seul document m'ait été communiqué par la mairie.

2 - Plus de fiabilité des comptes à partir de 2004

2-1. Valeur insuffisante dans l'évaluation du patrimoine

Depuis 2004, la lisibilité de l'actif n'est pas parfaite. Les dispositions de l'article 14, dans ce domaine, doivent être mieux respectées et les valeurs comptables mieux inscrites dans l'actif, lequel doit être mieux contrôlé.

Les annexes doivent être jointes aux documents budgétaires, alors qu'elles ne le sont pas.

Ces imperfections auraient dû être corrigées par la Trésorière municipale.

La Chambre a constaté que les versements par les constructeurs de participations en nature et de cessions de terrains ont cessé depuis le dernier rapport de la Chambre, après l'engagement que j'avais pris de ne plus y recourir.

2-2. Des erreurs dans l'état de l'actif

Présence de matériel obsolète ; imputations à la section d'investissement de tous les biens meubles, alors que ceux d'une valeur de 500 euros doivent être comptabilisés en charge, selon l'arrêté du 26 octobre 2001 prévu par l'article L. 2122-21-3° du C.G.C.T.

Madame la Trésorière municipale, dont un des agents stationne en mairie quotidiennement ou presque, aurait pu informer la ville des obligations résultant de ce texte. Sans doute, ne le savait elle pas elle-même.

Après 2004, sur un échantillon de 25 biens, la Chambre constate un écart très important entre les valeurs comptables et le prix d'acquisition au niveau du marché.

3 - Le personnel

3-1. Une forte croissance depuis 2004

La première préoccupation de la nouvelle direction a été de prendre le personnel en main. Des menaces sont utilisées : pour les contractuels, le non renouvellement de leurs contrats ; pour les titulaires, la suppression de l'indemnité représentative de travaux supplémentaires (I.A.T.).

L'accroissement des dépenses de personnel, à un rythme annuel supérieur à 6%, ne peut être expliqué par l'extension du temps d'ouverture des trois centres de vacances. La Chambre ne le croit pas, moi non plus. En réalité, si du personnel supplémentaire a été affecté dans ces centres, dont la direction revient pratiquement toujours aux mêmes, c'est dans le but de développer une animation jugée médiocre par les vacanciers.

En 2006, un des centres de vacances a été dirigé par le fils d'un chanteur compositeur. Le reste de l'année, il est affecté aux affaires internationales.

Il n'y a pas eu de débat sur la politique internationale de la ville.

L'augmentation des rémunérations des non titulaires obéit à d'autres besoins qu'aux impératifs administratifs.

Aucune concurrence n'existe entre collectivités locales pour des emplois subalternes. La Chambre en doute, moi aussi. La hausse des indemnités et des primes répond aux mêmes impératifs de main mise sur le personnel.

3-2-1. Structuration devenue incohérente

La structuration est inhabituelle. Seize interlocuteurs directs entretiennent le secrétaire général des services. Il n'y a ni cohérence, ni services fonctionnels. On ne sait pas qui est responsable de quoi. Il n'y a pas de contrôle de gestion. Le contrôle interne n'est qu'une apparence. Aucun contrôle extérieur et indépendant ne s'exerce, comme c'était le cas autrefois.

3-2-2. Une apparence de gestion des ressources humaines

Les services complémentaires sont séparés depuis 2004, pour favoriser une main mise.

Il n'y a ni fiches de postes, ni répertoire des métiers, ni recensement des compétences, comme le constate la Chambre.

La séparation de l'évènementiel, du service des relations publiques et de la direction de la communication, aggrave la désorganisation mise en place par Madame le maire, quand elle était premier adjoint.

L'idée de faire gérer les installations sportives par la direction des sports, et les piscines par le service à la population, depuis 2004, revient à Madame le Maire personnellement. Ces postes sont tenus par ses amis. La Chambre s'étonne de cette séparation des responsabilités, moi aussi.

L'indépendance de la direction de l'urbanisme et de la direction des services techniques répond également à la volonté de Madame le maire, d'avoir l'urbanisme sous son autorité. Comme le démontrent l'acquisition KOUBI, la non préemption d'un bien utile à la ville, la création en urgence, sans P.L.U., de la Zac Bouygues.

Les effectifs sont excessifs, les résultats régressifs.

... / ...

3-2-3. Des effectifs imprécis

Comment les effectifs du bilan social peuvent-ils contredire ceux de l'état annexe, sans que cet écart attire l'attention de la trésorière principale municipale ? Sous prétexte de réorganiser les services, on les a désorganisés. Depuis 2004, les effectifs réels sont mal connus, comme le remarque la Chambre.

3-2-4. Absence de cohérence

Les emplois budgétisés sont supérieurs aux emplois pourvus. L'écart est de 403. Administrativement, on ne voit pas ce qui l'explique, mais l'écart laisse une marge de manœuvre utile pour le clientélisme.

3-3. Irrégularités dans la gestion du personnel

3-3-1. Des règles de recrutement méconnues

Des contractuels occupent des emplois de permanents, sans concours. Les contrats d'un an succèdent aux contrats d'un an.

Les mesures de publicité sont fréquemment ignorées. Souvent, l'arrêté de nomination est antérieur à la publication de la vacance. Il existe pourtant un service du personnel, un adjoint, chargé du personnel, et une trésorière principale municipale, fonctionnaire de l'Etat. Comme la Chambre s'en étonne à juste titre.

Fin 2004, trois agents ne sont pas recensés dans l'état annexe du personnel. Aucune délibération n'a entériné ces recrutements. C'est ce que découvre la Chambre. A quel niveau se situe la défaillance ? Peut-on croire à une simple défaillance ?

Le sureffectif vient surtout des vacataires. Le Palais de la Culture et celui de la Jeunesse sont les lieux privilégiés de la vacation massive. La mission des vacataires n'est pas définie. Certains musiciens sont présents toute la journée et tous les jours. Parmi eux, de vieux amis.

Les contrats de trois ans, renouvelables une fois, sont renouvelés bien plus souvent, sinon à l'infini, comme le découvre la Chambre.

La fragilité des emplois de ces vacataires présente, comme celle des contractuels, du point de vue du clientélisme, un avantage évident. Ceux qui habitent en H.L.M. ont été « invités » par leur hiérarchie, dans les bureaux de la mairie, à intervenir dans la désignation des représentants des locataires, selon les instructions reçues.

Madame le maire a pesé sur l'élection par la pression exercée sur les locataires, non titulaires, convoqués par leurs chefs hiérarchiques.

Comme la Chambre le remarque, les effectifs approchent 1270 équivalents temps plein. Certains employés ne sont pas connus des autorités de commandement, dont ils dépendent.

Dans tous les domaines de compétence, les effectifs réels ne peuvent plus faire l'objet d'un recensement précis, notamment parmi les musiciens et les animateurs.

3-3-2. Indemnités pour travaux supplémentaires irrégulières

Ces indemnités peuvent être versées dans la limite d'un plafond de 25 heures. Ce n'est plus le cas pour la police municipale. La loi semble vouloir régulariser une situation, sans mettre en cause les 35 heures, d'où viendrait tout le mal.

Les agents de surveillance municipaux remplissent une mission utile et assurent la sortie des écoles.

Les agents de police municipale sont souvent affectés à la protection de Madame le maire, ou en stationnement décoratif, en grande pompe les jours de réception.

La police nationale dresse les contraventions le dimanche, au marché, alors qu'il n'y a pas de parkings. Avec les contraventions, la baguette atteint un prix inabordable. On accusera l'euro.

La fréquence des rendez-vous entre Madame le Maire et Monsieur le Commissaire devrait permettre de voir ce problème avec un peu plus d'humanité.

4 - La commande publique

Depuis plusieurs mois, les procédures réglementaires sont mal appliquées et les fournisseurs payés tardivement, sans réaction de la trésorerie municipale.

4-1. Un haut niveau de dépenses

Le niveau des achats est très élevé depuis 2004. La Chambre constate que les dépenses par habitant sont, en 2004, très supérieures à la moyenne nationale : 914 euros par personne contre 339 en moyenne. On assiste à une frénésie d'achats.

La gestion en régie entraîne des dépenses qui ne font que s'ajouter aux achats.

Cette politique des achats, à un niveau élevé, résulte de la volonté de Madame le maire, dans un but déterminé.

4-2. Une organisation irrationnelle

En 2003, le premier adjoint a mis en place une nouvelle organisation des achats avec un nouveau personnel. Le résultat est un fiasco.

Les achats importants des services techniques échappent au système mis en place. Dans quel but ?

Aucun des objectifs fixés dans la nouvelle organisation des achats n'a été atteint en 2004, ni après, comme le note la Chambre.

La professionnalisation des acheteurs n'a pas été obtenue.

4-3. Les procédures présentent des dysfonctionnements

4-3-1. Un contrôle interne défaillant

Il n'y a pas de liste des personnes habilitées à valider le service fait. Tout le monde peut certifier, d'où un laxisme dangereux, remarqué par la Chambre.

Par ailleurs, le même responsable est habilité à valider la commande, à certifier le service fait et à procéder à la liquidation de la prestation. Comment, alors que le personnel est trop nombreux, peut-on expliquer l'émergence de gens à tout faire ? C'est pourtant ce que l'on peut constater depuis 2004, et la Chambre le fait observer.

4-3-2. Une commande centralisée régularisée par des bons de commande

Un comité des commandes valide les propositions de bons de commande. Pourtant, un grand nombre de commandes sont passées sans bons de commandes préalables.

Beaucoup de commandes font l'objet par la suite de bons de régularisation.

La Chambre a constaté que 28 % des bons de commandes sont des bons de régularisation, pour tout type d'achat.

Fin 2004, l'examen par la Chambre de 95 commandes fait apparaître que 92 % des bons sont des bons de régularisation.

Le contrôle a fait apparaître l'abondance de bons de régularisation ou de bons ne correspondant pas à la prestation effectuée, différente de celle qui est officiellement demandée.

Le bon pour une visite du mémorial de Caen est assez significatif (voir annexe).

Les 22 participants ont versé chacun 45 euros. Cette participation correspondant au tarif de groupe demandé par le mémorial pour un déjeuner et la visite du mémorial et des plages du débarquement.

Le séjour sur place est couvert par la participation des voyageurs, soit 45 euros (voir annexe 1).

Mais, qui a payé le car de la Société Chambon utilisé pour le déplacement à Caen ? La procédure en vue d'un paiement par la ville a été engagée et a reçu un commencement d'exécution. Une alerte a pu modifier la décision, à la suite de la mutation brutale de la gestionnaire du planning des cars, évidemment informée des techniques utilisées.

Madame le maire est venue, le samedi à 21 heures, accueillir, devant le parking mairie, les voyageurs de retour.

Un car Chambon a été utilisé, le 24 avril 2006, pour faire visiter l'Assemblée Nationale. La facture a été visée par le gestionnaire du planning des cars au garage municipal, avant sa mutation, qui a porté sur ce document la mention Palais de la Culture, conformément aux instructions données par une secrétaire du cabinet du maire, de produire ce faux (voir annexe 2).

4-3-4. Une certification du service sans valeur

Une note de service définissant la procédure de certification du service fait a été élaborée en 2004.

Sur cent factures examinées en 2004, chacune porte, pour autorisation de paiement, des signatures illisibles ou manquantes. C'est ce que constate la Chambre.

De cette manière, on ne peut pas identifier la personne qui est à l'origine de la commande.

On assiste à une génération spontanée des bons de commande.

Un marché avec K.P.M.G. a été passé sans publicité ni mise en concurrence, puis abandonné sans raison précise, comme on le verra plus loin, et comme la Chambre le signale.

4-4. Un paiement tardif

En 2004, les délais moyens de mandatement sont de 52 jours, au lieu de 45. Ces retards dus à une insuffisance de contrôle font courir des intérêts moratoires. En 2004, la commune a versé 952 euros au titre de ces intérêts de retard.

En 2004, le montant des intérêts moratoires dus a été supérieur à ce qui a été payé, sans aucune réaction, ni des créanciers, ni de la trésorière principale municipale. Comment s'explique ce silence ?

La Chambre n'a pas manqué de remarquer cette différence.

5 - Des marchés mal programmés

Comme il a été signalé, au 4-3-4., un marché a été passé pour l'aménagement du temps de travail pour 89.350 euros H.T. comme indiqué.

En 2004, il a été abandonné, comme il a été dit. Des responsables n'ont pas été capables de mettre en application l'étude qui a été remise.

La décision a été prise d'abandonner le marché, comme on le sait. L'argent a été jeté par les fenêtres.

5-2. La médiathèque : une irrégularité colossale

Au stade du dossier-projet, le coût prévisionnel est estimé à 14,71 M €.

Le marché est attribué pour 15.197.842 € H.T. à la Société Bateg, filiale de Bouygues.

Un avenant du 30 mai 2005 s'élève à 7 millions d'euros, deux fois trois millions et demi.

Le marché initial n'est pas passé à 18.182.795 € H.T., mais à 22.197.842 € H.T, si l'on veut bien additionner les deux parties de l'avenant. Ces deux parties ne peuvent être qu'additionnées. Elles sont des éléments de l'avenant.

Comme le chantier a été arrêté pendant des mois, le décompte définitif va porter le prix encore plus haut.

Cet avenant du 30 mai 2005 est en contradiction avec le code des marchés publics.

Une lettre du Préfet, adressée à Madame le Maire, demande des explications et l'abandon de l'avenant.

En effet, l'avenant n'est pas provoqué par un évènement extérieur imprévisible, mais par la volonté de Madame le Maire de changer notamment la qualité du verre sur la face de la médiathèque (côté rue de la République), sans préjudice d'autres augmentations du prix également du fait des parties.

La hausse du coût des matières premières ne permet pas de mettre en avant la théorie de l'imprévision. Cette théorie ne peut s'appliquer que si l'élément perturbateur bouleverse l'économie du marché.

Le titulaire du marché doit apporter la preuve. La Chambre a demandé cette preuve. Elle ne lui a pas été fournie. Que cache cette discourtoisie ? Que dissimule-t-elle ?

La Chambre n'a pu relever qu'un avenant énorme de 7 millions d'euros, provoquant 40 % de majoration du prix initial du projet, continue de s'appliquer, comme si de rien n'était.

On ne peut que demander à la Chambre les mesures qu'elle compte prendre pour empêcher une irrégularité aussi manifeste et aussi considérable de se réaliser.

On doit aussi constater que ce dossier est le dossier type des irrégularités depuis 2004. Les travaux sont terminés. Le permis modificatif vient d'être demandé. Il ne peut être accordé dans de telles circonstances, puisqu'il est destiné à permettre des travaux commandés sur la base d'un avenant colossal, immensément irrégulier, et que les travaux ont été réalisés sans permis.

5-3. Absence de document prévu par la loi MOP

C'est le cas pour la construction du Palais des Sports avec sa piscine à plusieurs bassins : deux bassins intérieurs, deux bassins extérieurs.

La commune a choisi, conformément à la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, d'être son propre maître d'œuvre.

Ce choix n'empêchait pas la commune, après 2004, de communiquer divers documents prévus par la loi MOP. La commune estime, à tort, qu'ayant opté pour une maîtrise d'œuvre interne, elle n'est pas assujettie à cette obligation. Après 2004, ce travail aurait pu être fait. Il n'a pas été fait. La Chambre le constate.

Je porte la pleine et entière responsabilité du choix d'une maîtrise d'œuvre interne.

C'est moi qui ai choisi, quand j'étais en fonction, d'être moi-même le maître d'œuvre. J'ai imaginé cet ensemble sportif avec l'aide d'un fonctionnaire. Ce palais est mon œuvre au niveau de la conception.

5-4. Imprévision des coûts d'exploitation des grands équipements

Combien coûte la gestion de l'hôtel de ville ? Nul n'est en mesure de donner une réponse immédiate.

La commune n'a pas effectué de prévisions des coûts d'exploitation de la médiathèque. Il en est de même pour le palais des sports. La Chambre l'a constaté.

Ces questions ont été mises à l'ordre du jour, puis en séance, elles ont été retirées. On croit savoir que la gestion de la médiathèque pourrait coûter près de trois millions d'euros. Le coût total mérite d'être médité.

Ces deux équipements grandioses n'ont pas fait l'objet d'un coût prévisionnel préalable. On connaîtra les coûts a posteriori, quand il faudra payer.

Les salles de cinéma sont inséparables de la médiathèque. Le projet de créer deux salles a contribué à faire admettre la médiathèque, par les riverains, dont elle bouche la vue, même si cette vue donnait sur des taudis, mais aussi sur la mer.

A l'heure actuelle, aucune étude n'a encore été portée à la connaissance du Conseil Municipal. La manière dont les études vont être présentées au Conseil doit probablement requérir réflexion.

6 - Les activités d'aménagement

Des ZAC de longue durée dont la Zac Bouygues

La ZAC Bouygues ne répond pas aux promesses. Deux ans de discussions se terminent par la capitulation de la ville.

La ville avait besoin d'un espace, à la limite de Suresnes, pour déplacer un lieu spirituel actuellement en centre ville. Cet espace n'existe pas dans le projet adopté. Bouygues conserve ses mètres carrés.

6-1. Des sociétés d'économie mixte sans activité

- Une société de rénovation a été créée avec l'EPAD. Mais, l'EPAD préfère agir tout seul sur son territoire, et ne pas intervenir hors de son périmètre.
- La société anonyme d'économie mixte locale a été constituée pour rétablir la diffusion de la télévision dans un quartier qui ne recevait plus d'images, à cause des grues nécessaires pour construire les tours de la Défense.

7-1. Le refus de préempter

A l'angle des rues des Pavillons et Rousselle, existe un terrain de 655 m² et une villa sur trois étages de 372 m².

Voici quelques années, le Cabinet Bouygues m'a fait parvenir par notaire une D.I.A. Le propriétaire avait acheté la villa pour 4 millions de francs. Il la revendait pour 8 millions quelques jours après.

J'ai préempté. J'ai estimé que la maison pouvait devenir un équipement public important.

Par ailleurs, la villa est typique du style de l'ancien Puteaux. Enfin, une telle spéculation ne pouvait être tolérée. La ville devait s'opposer, d'après moi, à une si grande plus value dans un délai si petit.

Or, on peut lire sur les panneaux accrochés au mur de la villa, côté rue des Pavillons, qu'aujourd'hui, la construction est réalisée par la société SCI Résidences Franco Suisses. On peut penser que le promoteur franco suisse, installé 24, avenue Aristide Briand à Antony, est l'acheteur (Annexe 5).

Le permis de démolir et le permis de construire ont été obtenus. Les logements, au nombre de 26, se vendent 6.000 euros le m².

Madame le maire n'a donc pas préempté. Les intérêts de la ville ont été abandonnés.

Le soir de la réception des personnalités, le 18 janvier dernier, des gens ont entendu l'ancien propriétaire parcourir la foule en disant : « Ca y est ; plus de préemption ; je suis riche.

Ces propos ont provoqué l'indignation de plusieurs personnes.

On doit s'interroger sur la réussite de ce projet contraire aux intérêts de la ville, laquelle dispose d'une réserve suffisante pour acquérir le terrain. Le Conseil Municipal n'a pas été informé à ma connaissance des options offertes.

Pendant des années ma volonté de préemption a empêché la vente, en attendant de définir précisément l'équipement public à réaliser.

Madame le maire a capitulé. Les raisons de la décision de ne pas préempter n'apparaissent pas. Le promoteur a été changé, semble-t-il. Pourquoi ? On ne sait pas.

6-2. Des subventions à l'OPHLM en diminution depuis 2004

Le parc de l'Office est très ancien. La première résidence H.L.M. a été réalisée à Puteaux en 1920, à l'initiative d'Henri SELLIER, qui deviendra une figure héroïque de la Résistance, après avoir été ministre de Léon Blum.

Ces H.L.M. ont été réalisés sans ascenseur, sans salle d'eau, et sans chauffage. Tout est à restaurer en permanence.

Mon prédécesseur a agi dans une période où l'essentiel était la quantité, pas la qualité. Les résidences de Bellini, de Lorilleux, des Bergères, appellent des travaux constants de réhabilitation.

Dans une troisième phase, j'ai voulu que l'immeuble H.L.M. n'apparaisse pas comme la maison du pauvre. C'est le prix qui doit être social, pas l'immeuble.

Les résidences H.L.M. construites depuis trente ans, paraissent parfois plus belles que les résidences de standing.

Cette politique ne peut se poursuivre qu'avec une subvention de l'ordre de 6 millions d'euros par an, comme c'était le cas quand j'étais en fonction.

La ville reçoit l'ensemble des budgets de l'Office et ne verse les subventions qu'après réalisation.

L'Office est soumis au contrôle de la M.I.L.L.O.S. dont c'est le métier.

L'idée d'un contrôle par la ville du fonctionnement de l'Office paraît, pour le moins, inattendue. Ce contrôle ne relève pas de sa compétence. Le contrôle doit porter sur l'utilisation des subventions versées par la Ville à l'Office, pas sur le fonctionnement de l'Office. Ce contrôle s'applique pleinement. La ville est représentée au Conseil d'Administration.

Il n'y a pas besoin que la ville exporte le formidable désordre, dont la Chambre s'est fait l'écho.

En application des articles L.241-13 et L.241.14 insérés dans la loi n° 2001-1248 du 21 décembre 2001, le Président de l'Office a demandé une rectification en qualité d'ancien maire et de président de l'Office d'H.L.M. de Puteaux.

Après l'avenant de la médiathèque, dont l'irrégularité considérable, n'a pas encore donné lieu aux mesures de redressement nécessaires, la ville n'est pas qualifiée pour donner des leçons.

L'insécurité règne dans les halls des immeubles H.L.M. Des rassemblements de voyous entravent la libre circulation des locataires. Les atteintes aux personnes marquent une forte augmentation.

Des regroupements importants d'individus aux visages patibulaires font régner la peur.

La loi sur la sécurité intérieure n'est pas appliquée ou mal appliquée.

Des primes viennent d'être créées pour la police municipale. On verra à qui elles seront versées.

La police nationale traverse les résidences en voiture aussi vite que possible. Monsieur le Commissaire dialogue longuement avec Madame le Maire. Quelles mesures nouvelles sont sorties de ces rencontres dans le sens de la sécurité ?

En conclusion, les finances de la ville demeurent remarquables jusqu'en 2004.

La gestion, en revanche, n'est plus la gestion. Elle est aux mains de ce que l'on pourrait appeler les déconstructeurs, en remplaçant les philosophes du même nom, par un petit cercle d'ignares puissants, attirés par la déconstruction, comme par la désorganisation.

Les forces de construction doivent s'unir pour faire lever une nouvelle aurore.